



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

diabète

Question écrite n° 90632

Texte de la question

Mme Bernadette Laclais interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les moyens consacrés au dépistage du diabète gestationnel. Médicalement, ce dépistage concerne tout spécialement les femmes enceintes en surpoids, ou ayant des antécédents diabétiques familiaux, ou âgées de plus de 35 ans. Or il semble que ce dépistage soit actuellement pratiqué sur une échelle beaucoup plus large. Dans un rapport de 2005, la HAS se montrait elle-même réservée quant à l'efficacité globale et aux effets induits indésirables de dépistages très largement pratiqués. Existe-t-il à ce jour des bilans médicaux et financiers de ces dépistages du diabète gestationnel ? Elle souhaiterait savoir s'il est prévu de réactualiser les recommandations de la HAS et d'optimiser l'usage des moyens engagés tout en assurant une lutte efficace contre cette maladie et ses conséquences sur la mère et l'enfant.

Données clés

Auteur : [Mme Bernadette Laclais](#)

Circonscription : Savoie (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90632

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2015](#), page 7994

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)